



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

### POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

#### La situation au Kampuchea : Rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale va commencer l'examen du point 23 de l'ordre du jour. Le rapport du Secrétaire général relatif à ce point figure dans le document A/38/513 et un projet de résolution a été distribué sous la cote A/38/L.2. A ce propos, je voudrais annoncer que 44 pays se sont portés coauteurs du projet de résolution.

2. Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer de clore la liste des orateurs dans le débat sur cette question demain, mercredi 26 octobre, à midi. Si je n'entends pas d'objections à cette proposition, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Cuba pour une motion d'ordre.

4. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai demandé la parole pour une motion d'ordre avant de commencer l'examen du point 23 de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, pour des questions d'une extrême gravité que mon gouvernement souhaite porter à la connaissance de l'Assemblée et pour qu'elles soient consignées dans les comptes rendus.

5. Je suis obligé de dénoncer les événements extrêmement graves qui se déroulent dans la république de Grenade, qui, depuis les premières heures de ce matin, est victime d'une agression militaire par les forces aériennes, maritimes et terrestres des Etats-Unis d'Amérique, en violation nette et grossière des principes contenus dans la Charte des Nations Unies et du droit international.

6. Au cours de cette agression, le personnel cubain à la Grenade — composé de constructeurs et de coopérants, dont des ouvriers, des instituteurs et des médecins — a été victime d'une attaque surprise, perfide et criminelle par les forces de la marine et de l'armée des Etats-Unis, avec emploi de l'infanterie, de l'artillerie, d'avions et d'hélicoptères de combat.

7. Le personnel cubain, qui avait pour instructions de se défendre s'il était attaqué, lutte héroïquement sur ses lieux de travail et dans les camps où il se trouve, dans des conditions inégales, donnant au monde un exemple d'héroïsme, de solidarité et de désintéressement qui deviendra le symbole de la volonté des peuples de s'opposer à la politique agressive et fasciste criminelle et injustifiable du Gouvernement des Etats-Unis.

8. Dès 9 h 4 ce matin, heure de Cuba, nous nous étions informés que les agresseurs avaient fait des victimes — sans que le nombre en soit précisé — dont des morts et

des blessés parmi les constructeurs et les coopérants cubains. Nous n'avons pas de renseignements précis, mais on nous a affirmé que les combattants grenadins opposent également une résistance tenace aux envahisseurs impérialistes. Le sang ainsi versé par les constructeurs et les coopérants cubains — et celui des révolutionnaires grenadins — pour la défense de la souveraineté, de l'indépendance et de la liberté de la Grenade condamnera à jamais les envahisseurs impérialistes et ceux qui les soutiennent dans la trahison ouverte des intérêts les plus élevés des peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes.

9. Le Nicaragua a demandé la réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner ces faits honteux. Nous espérons que les Membres de l'Organisation exprimeront clairement leur condamnation de l'invasion impérialiste de la république de la Grenade.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/38/L.2.

11. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis de commencer par une citation : « Il faut répéter la vérité. » Ces mots éternels sont de vous, Monsieur le Président; vous les avez prononcés du haut de cette tribune à la trente-septième session [18<sup>e</sup> séance, par. 121]. Je les répète parce qu'ils expliquent la raison pour laquelle nous examinons, une fois de plus, la situation au Kampuchea.

12. Quelle est alors cette vérité que nous devons réaffirmer? Voici la vérité : le Kampuchea démocratique, Membre de l'Organisation des Nations Unies, a été victime d'une agression armée du Viet Nam en violation de la Charte. Des forces militaires étrangères continuent d'occuper le Kampuchea. Par la simple force des armes, les troupes d'occupation ont imposé un gouvernement fantoche au peuple du Kampuchea. Enfin, le peuple du Kampuchea continue d'être privé de son droit d'avoir un gouvernement librement choisi par lui-même.

13. C'est la cinquième année consécutive que l'Assemblée examine la question du Kampuchea. Au cours des quatre dernières années, une majorité écrasante des Membres de l'Organisation mondiale ont affirmé cette vérité en nombre sans cesse croissant. A la trente-septième session, 105 Etats Membres exactement ont voté pour la résolution 37/6, renouvelant ainsi l'affirmation de la vérité du Kampuchea.

14. Aujourd'hui, un an plus tard, le Kampuchea est toujours un pays sous occupation militaire étrangère. Il est fort regrettable que le Viet Nam ait ignoré, et continue d'ignorer, l'appel lancé clairement par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à une occupation militaire illégale.

15. Toutefois, cela ne devrait pas nous empêcher de respecter nos engagements vis-à-vis de l'Organisation et de la communauté mondiale ni de répéter la vérité à propos du Kampuchea afin que la question du Kampuchea reste à l'ordre du jour. Nous restons fermement convaincus qu'une solution juste et durable du problème kampuchéen exige le retrait de toutes les forces étrangères

du Kampuchea, le rétablissement du droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen et la restauration de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, selon des garanties internationales appropriées.

16. L'appui généreux que l'Assemblée générale a accordé au Kampuchea démocratique a rendu possibles des résultats productifs en multipliant les chances d'un règlement politique global. Il est clair que la coalition kampuchéenne ayant à sa tête le prince Norodom Sihanouk a tout à fait déconcerté ses premiers détracteurs. Loin d'échouer comme ils l'avaient prédit, la coalition a survécu à sa première année difficile. L'unité interne et la cohésion des membres de la coalition sont de plus en plus manifestes, et sa capacité d'attirer et de mobiliser un soutien populaire au sein du Kampuchea ne fait plus aucun doute. La coalition est devenue, sans conteste, le point de ralliement des nationalistes kampuchéens qui s'opposent à l'occupation militaire de leurs terres.

17. Le succès du Gouvernement de coalition dans le domaine international s'est accompagné du renforcement de sa puissance militaire. Des rapports en provenance de ce pays révèlent que les forces de la coalition sont en mesure de se lancer dans des opérations militaires de grande envergure non seulement dans les zones proches de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, mais également loin à l'intérieur du territoire kampuchéen.

18. Plus de 200 000 Kampuchéens environ ont regagné les zones contrôlées par les forces de coalition, ce qui démontre clairement que le Gouvernement de coalition bénéficie d'un soutien populaire croissant. En outre, cela a encouragé en faveur de la coalition des défections dans les unités militaires et les cadres civils du Gouvernement de Heng Samrin. Ce que nous pouvons dire à l'heure actuelle, c'est que la fiabilité et l'efficacité de l'armée de Heng Samrin sont sérieusement remises en question. Le coût de l'occupation militaire du Kampuchea en hommes et en ressources augmente à un rythme journalier alarmant pour les forces d'occupation vietnamiennes.

19. Toutefois, il serait imprudent d'affirmer qu'aussi encourageant qu'il ait été le succès des forces de la coalition, tant sur le plan politique que militaire, l'occupation du Kampuchea n'a pas imposé de lourdes pertes au peuple kampuchéen. Si l'on pense aux vies perdues et aux biens détruits, au démantèlement général de la société et, surtout, à la destruction délibérée et obstinée de l'identité culturelle des Kampuchéens, le coût est incalculable et, si l'on n'y met pas un terme, il pourrait prendre les proportions d'une destruction nationale massive.

20. Dans les temps anciens, les conquérants s'assuraient de la domination sur leurs victimes en labourant la terre avec du sel. Les conquérants du Kampuchea sont plus subtils. D'après le témoignage d'observateurs, tant à titre diplomatique que privé, plus d'un demi million de Vietnamiens et d'individus d'origine vietnamienne se sont emparés des villages et des villes kampuchéens et ont annexé leur potentiel économique d'une façon qui rappelle les pilleurs d'après-guerre. Après avoir privé les kampuchéens de leurs droits politiques, les conquérants sont maintenant déterminés à les priver également de leurs droits économiques. Au Kampuchea, le visage infâme du colonialisme resurgit sous son masque habituel.

21. Dans la déclaration qu'il a faite au début de ce mois à l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam a dit : « Au cours des quatre dernières décennies, l'Asie du Sud-Est a été la seule région du monde ravagée par des guerres ininterrompues... A présent cette région est encore privée de paix et de stabilité. » [24<sup>e</sup> séance, par. 67.]

22. Il ne s'agit là que d'une remarque judicieuse. Ce qui est sûr, c'est que mon pays, comme d'autres pays en Asie du Sud-Est, ne souhaite rien de plus que la fin du conflit et la restauration de la paix et de la stabilité dans la région.

23. L'ironie du sort est que la cause du conflit actuel et de l'instabilité en Asie du Sud-Est est précisément la situation qui prédomine au Kampuchea. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] affirment et continuent à affirmer que le problème du Kampuchea doit être résolu sur la base d'un règlement politique global qui serait juste et équitable pour toutes les parties intéressées. Nous pensons que la Déclaration sur le Kampuchea, qui a été adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea le 17 juillet 1981, contient les éléments essentiels d'une solution politique.

24. Nous continuons à déplorer que le Viet Nam et le Laos n'aient pas participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea. Ils ont considéré que la résolution qui prévoyait la convocation de cette conférence ainsi que la Déclaration elle-même, adoptée lors de la Conférence, sont « erronées » et « inapplicables ». Il nous paraît plutôt étrange, sinon inopportun, qu'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies rejette de façon cavalière les décisions valides de l'Organisation, particulièrement dans ce cas où les décisions ont été prises par la majorité écrasante des Nations Unies.

25. Néanmoins, les pays membres de l'ANASE, désirant sincèrement trouver une solution politique au Kampuchea, ont accepté de recevoir le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam dans leurs capitales respectives, et ont tenu des consultations avec lui dans différents lieux, tels qu'à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et à New Delhi, au cours de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. En dehors du fait qu'ils ont été décrits dans la presse socialiste d'Hanoï et d'ailleurs comme étant des événements montés par les médias, ces contacts n'ont produit que de maigres résultats.

26. On n'a enregistré aucun progrès dans le règlement politique du problème kampuchéen à la suite des efforts déployés par le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Aucun progrès non plus n'a été réalisé dans les réunions des dirigeants du Viet Nam et du Laos avec le représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce qui ressort du rapport du Secrétaire général [A/38/513]. Les Philippines et d'autres pays de la région de l'Asie du Sud-Est expriment leur reconnaissance au Secrétaire général, Pérez de Cuellar, à son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, au Président et aux autres membres du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour les efforts précieux qu'ils ont déployés en vue de favoriser un règlement politique du problème kampuchéen.

27. Je souhaite à ce stade attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE, intitulée « Appel en faveur de l'indépendance au Kampuchea » [A/38/441]. Cette déclaration représente, de la part des pays membres de l'ANASE, un nouvel effort pour faire en sorte que le Viet Nam, le Laos et les autres parties intéressées participent à des consultations sincères et sérieuses, notamment pour essayer de mettre au point des mesures initiales qui pourraient être prises sur la voie d'un règlement politique global du problème Kampuchéen.

28. A notre avis, ces mesures pourraient comporter les éléments suivants. Premièrement, le retrait des troupes par étapes sur une base territoriale. Cette mesure pourrait commencer par le retrait des troupes de la partie la plus occidentale du Kampuchea, le long de la frontière

entre la Thaïlande et le Kampuchea, sur la base d'un calendrier établi par avance, compte dûment tenu de l'intention déclarée du Viet Nam d'effectuer un tel retrait partiel. Deuxièmement, l'observation d'un cessez-le-feu dans les zones où les retraits de troupes ont eu lieu, faisant de ces régions des zones sans danger pour les civils kampuchéens déracinés, sous les auspices du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Troisièmement, l'introduction de forces de maintien de la paix et de groupes d'observateurs pour assurer que les retraits ont bien eu lieu et que le cessez-le-feu et les zones de sécurité sont respectés.

29. On remarquera que la déclaration commune des pays membres de l'ANASE est modérée quant à son langage et à son ton. Nous ne cherchons ni à confronter ni à condamner. C'est plutôt un appel que nous lançons pour la survie de la nation kampuchéenne et de son peuple et pour la conclusion d'un règlement politique qui serait négocié dans une instance appropriée et fournirait les conditions essentielles pour restaurer l'indépendance et la souveraineté du Kampuchea.

30. Nous sommes certains que le Viet Nam et ceux qui l'appuient réagiront de façon positive et avec sincérité à notre appel.

31. Comme on le constatera, le projet de résolution est proche, quant au fond, de la résolution que l'Assemblée générale a adoptée l'an dernier [résolution 37/6].

32. Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale réitère sa conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, le droit du peuple kampuchéen à décider de son sort et l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea sont les facteurs principaux de tout règlement juste et durable du problème kampuchéen. L'Assemblée prend acte du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea et autorise le Comité spécial à se réunir quand il le faudra. Elle réaffirme la décision de reconvoquer la Conférence internationale sur le Kampuchea en temps opportun et renouvelle l'appel lancé à tous les Etats de l'Asie du Sud-Est et autres Etats leur demandant d'assister aux sessions futures de la Conférence. L'Assemblée prie le Secrétaire général de continuer à tenir des consultations avec la Conférence et le Comité spécial et d'user de ses bons offices pour contribuer à un règlement politique d'ensemble. Elle exprime sa satisfaction aux pays donateurs, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, ainsi qu'aux autres organisations qui ont apporté des secours au peuple kampuchéen, et leur adresse un appel pour qu'ils continuent à fournir une aide d'urgence aux Kampuchéens qui sont encore dans le besoin, en particulier ceux qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et dans les centres d'accueil situés en Thaïlande. Enfin, l'Assemblée prie instamment les pays de l'Asie du Sud-Est, une fois qu'on sera parvenu à une solution politique d'ensemble du conflit du Kampuchea, de consacrer de nouveaux efforts à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

33. Les auteurs et coauteurs présentent respectueusement ce projet de résolution à l'examen de l'Assemblée générale et demandent à tous ses membres de lui accorder leur appui.

34. En conclusion, la situation au Kampuchea est l'un, mais l'un seulement, des nombreux points explosifs de danger dans le monde. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, la tension croissante en Amérique centrale, le conflit qui se prolonge en Afghanistan, sont autant de signes d'un

malaise plus profond qui afflige la vie contemporaine. Ce sont là les symptômes d'une crainte fondamentale, difficile à décrire mais réelle, qui nous ronge tous en profondeur. La crainte et la terreur sont les couleurs véritables de nos vies qui ne connaissent pas le bonheur.

35. Au moment où je parle, la situation au Liban demeure incertaine. Deux cent cinq Américains et un nombre encore inconnu de jeunes Français ont trouvé la mort dans un attentat tragique commis par le terrorisme institutionnalisé. L'ironie du sort veut que ces hommes se trouvaient au Liban pour une mission de paix. Aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la France, nous exprimons nos regrets et adressons nos condoléances les plus sincères.

36. Le Kampuchea demeure cependant un exemple test. Sa solution serait possible si nous avions la détermination et le courage de rallumer la fragile bougie de la paix dans le monde.

37. Le prince NORODOM SIHANOUK (Kampuchea démocratique) : Je ne me permettrai pas de faire perdre du temps à l'Assemblée en reprenant aujourd'hui à son intention les propos que j'ai eu l'honneur de lui tenir lors de la trente-septième session [11<sup>e</sup> séance] et, également, le 4 octobre dernier, à la 17<sup>e</sup> séance de cette session, sur l'état déplorable dans lequel est plongé mon pays depuis près de cinq ans déjà. Chacun des délégués ici présents est au courant de la situation du Kampuchea et a pu se former une opinion. Et il est certain que, aux yeux des Etats, gouvernements et peuples épris de justice, de liberté et de paix, le problème du Kampuchea revêt une grande importance.

38. Qu'il me soit permis de rendre hommage à ces Etats, gouvernements et peuples qui n'ont jamais cessé d'agir ou d'élever leur noble voix afin d'éviter que le problème du Kampuchea, générateur d'atroces souffrances et humiliations pour tout un peuple naguère pacifique et heureux et toujours fier de son passé et de sa civilisation, sombre peu à peu dans l'indifférence, antichambre de l'oubli. Car cet oubli ferait grandement l'affaire du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, qui a envahi mon pays dès décembre 1978, l'a occupé depuis janvier 1979 et qui, à présent, entreprend activement de le coloniser physiquement en procédant à l'implantation graduelle et systématique de ses colons sur notre territoire. S'appropriant nos ressources, qui ne couvrent déjà guère les besoins de nos populations, ces colons vietnamiens engendrent un déséquilibre démographique qui menacera à terme notre identité nationale elle-même. C'est pourquoi, par sa déclaration en date du 13 octobre 1983 [A/38/510], mon gouvernement condamne vigoureusement cette entreprise de colonisation du Kampuchea et dénonce tout accord y afférent pouvant exister, dans le présent comme à l'avenir, entre le régime de Phnom Penh et la République socialiste du Viet Nam. Y aurait-il pire malheur pour un peuple que la perte de son identité nationale ?

39. Au plan international, le drame kampuchéen met en danger la sécurité et la stabilité de toutes les nations de l'Asie du Sud-Est. Le Royaume de Thaïlande, en particulier, subit quasi quotidiennement, comme il est souligné dans le document A/38/486, les violations de son territoire commises par les forces armées de la République socialiste du Viet Nam, violations qui engendrent chaque fois d'importantes pertes en vies humaines.

40. Ainsi, donner quitus, comme elle le demande, à la République socialiste du Viet Nam, de son agression, de son occupation et de sa colonisation du Kampuchea — jadis pays tampon entre l'Est et l'Ouest — serait inciter et encourager ce même Viet Nam à pousser toujours plus loin ses conquêtes, en les digérant l'une après l'autre.

41. Accepter le « fait accompli » vietnamien au Kampuchea, ce serait remplacer la loi internationale par la loi de la jungle. Mais n'est-ce pas d'ores et déjà la loi de la jungle que la République socialiste du Viet Nam entend faire triompher au sein de l'Organisation puisque son ministre des affaires étrangères, après avoir maintes fois qualifié d'erronées les justes résolutions de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas hésité à affirmer devant cette assemblée le 7 octobre dernier : « Si l'ONU persiste dans sa position actuelle, la question de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est sera résolue en dehors du cadre de cette organisation. » [24<sup>e</sup> séance, par. 100.] Cela signifie que la République socialiste du Viet Nam, qui s'est toujours proclamée « le bastion avancé du camp socialiste en Asie du Sud-Est », veut imposer par la force des armes sa politique expansionniste à tous les pays de la région. Il est temps que le Viet Nam perde toute illusion dans ce domaine. Si le Viet Nam continue à imposer cette guerre atroce à notre peuple qui n'aspire qu'à vivre en paix à l'intérieur des frontières de son pays, nous n'avons pas d'autre voie que de poursuivre la lutte, de sorte que la terre continue à brûler toujours plus fort sous les pieds des envahisseurs, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient obligés de se retirer tous du Kampuchea.

42. Il est vital qu'aucune brèche ne soit creusée dans la digue qui fait obstacle aux grandes invasions. Sinon, ce serait le commencement de la fin du règne de la justice et du droit.

43. L'an dernier, dans cette assemblée, 105 nations respectueuses de la Charte des Nations Unies ont voté en faveur de la résolution sur le Kampuchea, faisant obligation à toutes les troupes étrangères d'évacuer notre pays et de rendre à notre peuple l'exercice de son droit à l'autodétermination. Au nom de mon peuple, de mon gouvernement et en mon nom propre, je remercie chaleureusement ces nations qui nous ont apporté leur noble soutien.

44. Il faut maintenant que ce cercle d'amis, de frères, quoique largement majoritaire, s'élargisse encore. C'est pourquoi je fais appel à tous les autres Etats Membres, qu'ils se soient abstenus, ou que, par révérence envers une très grande puissance alliée du Viet Nam, ils se soient prononcés contre cette résolution. A ces puissances, je me permettrai de rappeler que le problème n'est pas de savoir s'il faut préférer le Kampuchea démocratique à l'administration installée à Phnom Penh, mais s'il faut ou non se prononcer pour le retour du Kampuchea et de son peuple à l'indépendance, à la souveraineté, à la liberté et à la paix.

45. J'affirme sans crainte de me tromper qu'aucune nation éprise de paix et de justice ne croit un seul instant que l'équipe des quislings de Phnom Penh, entrée dans les fourgons de l'étranger et vivant sous le contrôle permanent, et à tous les échelons, des autorités d'occupation vietnamiennes, représente une partie, si peu significative que ce soit, du peuple kampuchéen. Et encore moins que cette équipe puisse constituer un gouvernement indépendant et souverain. Néanmoins, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique tient à déclarer solennellement ici qu'il accueillera en tant que patriote, sans tenir compte de son passé, tout Kampuchéen qui, forcé par les agresseurs vietnamiens à les servir, abandonne ces derniers pour rejoindre la communauté nationale comme simple citoyen ou comme combattant de la cause de libération de la patrie. De même, il accueillera favorablement comme partenaire en son sein toute autre partie ou tout parti politique, à condition que cette partie ou ce parti politique ne serve pas ou cesse de servir les agresseurs vietnamiens et s'unisse avec la nation et notre

peuple pour lutter sous toutes les formes afin de chasser tous les agresseurs vietnamiens du Kampuchea.

46. Je prie toutes les délégations ici présentes de bien vouloir faire en sorte que la République socialiste du Viet Nam, Membre à part entière de l'ONU, et, moralement et politiquement, contrainte d'en observer les règles, accepte enfin de siéger avec nous à la Conférence internationale sur le Kampuchea, sous le patronage de l'ONU, en vue d'un règlement juste et honorable du problème du Kampuchea.

47. Après le retrait total des forces armées vietnamiennes du Kampuchea et en application des résolutions de l'ONU et de la Déclaration sur le Kampuchea<sup>1</sup>, tous les Kampuchéens participeront aux élections générales et libres sous la supervision de l'ONU.

48. Les trois mouvements patriotiques qui participent au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et leurs forces armées s'engagent solennellement à ne jamais utiliser ces forces pour exercer une influence quelconque sur le choix des électeurs et électrices kampuchéens au cours des élections générales à venir. Ils s'engagent par avance à respecter le libre choix de nos compatriotes en ce qui concerne les dirigeants et les partis politiques que ceux-ci choisiront pour former le gouvernement et administrer le pays, ainsi que le système politique et économique qui aura leur préférence.

49. Si le Viet Nam continuait à agir comme il le fait et s'obstinait à mépriser l'ONU et les règles du savoir-vivre élémentaire international, il s'enfoncerait de plus en plus dans une impasse et y perdrait ce qui lui reste du respect qu'il avait su naguère gagner dans le monde par son combat de libération.

50. Je me permets de m'adresser à tous les autres Etats Membres épris de justice, en demandant qu'ils veuillent bien se prononcer pour le retour du Kampuchea et de son peuple à l'indépendance, à la souveraineté, à la liberté et à la paix. A cet égard, je voudrais, au nom du peuple et du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, réitérer nos chaleureuses félicitations et notre profonde gratitude aux pays membres de l'ANASE qui, par leurs efforts inlassables et si nobles déployés au soutien de notre juste cause, ont montré et montrent combien ils sont respectueux de l'indépendance et de la liberté des autres nations et peuples, et combien ils sont attachés à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le monde, et notamment en Asie du Sud-Est. Je voudrais également dire toute notre gratitude aux Etats auteurs du projet de résolution A/38/L.2, texte que ne manqueront pas de soutenir unanimement, j'en suis convaincu, les amis du peuple kampuchéen, ceux qui sont attachés à la défense de sa liberté, de son indépendance et de sa souveraineté, ainsi que ceux qui chérissent la paix, la justice et le droit. A tous, j'adresse nos remerciements les plus sincères.

51. Le peuple kampuchéen ne menace personne. Il veut seulement vivre pacifiquement, sous ses propres lois.

52. A l'égard de la République socialiste du Viet Nam, notre attitude deviendra amicale, conformément aux cinq principes de la coexistence pacifique (Pantcha Çila), dès qu'elle acceptera d'appliquer intégralement les justes résolutions de l'ONU sur le Kampuchea, résolutions qui sont seules capables d'assurer la stabilité, la paix et le progrès dans notre Asie du Sud-Est.

53. En conclusion, ma délégation se fait un agréable devoir d'exprimer, au nom du Kampuchea démocratique, sa profonde gratitude à M. Massamba Sarré, du Sénégal, président du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, ainsi qu'aux autres membres du Comité spécial, pour leur dévouement admirable et inlassable à la cause de la paix et de la justice. Nous avons

la conviction que leurs nobles efforts en vue de trouver une solution juste et durable au problème du Kampuchea, conformément au mandat que leur a confié la Conférence internationale sur le Kampuchea, seront couronnés de succès. Nous tenons aussi à renouveler ici notre haute appréciation à M. Willibald Pahr, de l'Autriche, président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, pour ses nobles efforts déployés en faveur d'un Kampuchea indépendant. Notre profonde reconnaissance va enfin au Secrétaire général, et à ses représentants spéciaux pour la part active et éminente qu'ils ont prise au nom de l'Assemblée générale, dans l'intérêt du raffermissement du rôle de l'Organisation, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

54. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée, qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je vous donne l'assurance que ma délégation est prête à coopérer au mieux de ses possibilités pour vous aider à vous acquitter de vos lourdes fonctions de Président.

55. Je suis également heureux d'exprimer notre reconnaissance au Président de la trente-septième session pour la manière efficace dont il s'est acquitté de ses responsabilités.

55. C'est la cinquième année consécutive que l'Assemblée générale traite du problème du Kampuchea. C'est un problème qui n'est toujours pas résolu. Le peuple kampuchéen se voit toujours refuser son droit à l'autodétermination et un grand nombre de Kampuchéens ont été contraints de chercher nourriture, abris et sécurité en Thaïlande, pays voisin, et dans la région située le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea.

57. Selon un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, près de 65 000 Kampuchéens déplacés se trouvent dans des camps en Thaïlande où ils attendent d'être réinstallés dans des pays tiers ou de recevoir l'assurance qu'ils peuvent rentrer chez eux au Kampuchea sans danger. Un rapport de l'opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière indique que près de 230 000 personnes se trouvent dans des camps le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et que leur survie même dépend de l'assistance humanitaire de la communauté internationale. Le rapport indique en outre que cette arrivée massive de réfugiés et de personnes déplacées en Thaïlande a touché directement près de 80 000 villageois thaïlandais dans la zone frontalière et a imposé une lourde charge économique et sociale à ce pays. Il est déplorable de constater que, lors de son offensive militaire, durant la saison sèche de cette année, le Viet Nam a même attaqué les camps de réfugiés. En fait, les tirs d'artillerie et les bombardements vietnamiens ont fait de nombreuses victimes parmi les civils innocents et ont provoqué un nouvel afflux de réfugiés, gênant sérieusement les opérations internationales de secours. Le Gouvernement japonais espère vivement qu'il ne sera plus jamais perpétré d'attaques armées contre les camps de réfugiés civils. Il est regrettable de constater que l'occupation du Kampuchea par les forces vietnamiennes se poursuit et que la situation actuelle au Kampuchea que je viens de décrire ne semble pas évoluer vers le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

58. La communauté internationale demeure ferme sur sa position selon laquelle une solution militaire au problème du Kampuchea n'est pas acceptable.

59. Mon gouvernement demande au Viet Nam de répondre positivement à ce que demande l'écrasante

majorité des Etats Membres dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans la Déclaration<sup>1</sup> et la résolution I (I)<sup>2</sup> de la Conférence internationale sur le Kampuchea, à savoir que le Viet Nam entame des négociations en vue d'aboutir à un règlement politique pacifique et complet du problème dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

60. Je souhaite présenter à nouveau brièvement la position du Gouvernement japonais au sujet du problème kampuchéen.

61. L'intervention militaire par un pays dans les affaires d'un autre pays et les entraves à l'exercice du droit à l'autodétermination de ce pays violent les principes du droit international et ne doivent pas être permises. Le peuple kampuchéen doit avoir la possibilité d'exercer pleinement son droit de choisir son propre avenir politique sans aucune ingérence extérieure. Au cours des quatre dernières années, mon pays s'est associé aux pays membres de l'ANASE pour parrainer plusieurs résolutions de l'Assemblée générale sur la situation au Kampuchea. Le Japon a également apporté une contribution positive à la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui s'est tenue en juillet 1981, et a participé aux activités du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea depuis sa création.

62. Le Gouvernement japonais tient à remercier le Président du Comité spécial, M. Massamba Sarré, du Sénégal, et les autres membres du Comité spécial pour leurs efforts continus en vue de trouver un processus de négociation permettant la mise en œuvre de la Déclaration sur le Kampuchea et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

63. Lorsqu'une mission du Comité spécial s'est rendue au Japon en juin de cette année, il a été souligné qu'un règlement juste et durable devait reposer sur deux principes fondamentaux, à savoir le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et le droit du peuple kampuchéen de se prononcer sur son propre avenir. La mission a également déclaré qu'un tel règlement devrait tenir compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité des Etats dans la région et comporter l'engagement de la part de tous les Etats de ne pas intervenir et de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

64. Par conséquent, mon pays a réaffirmé son plein appui aux principes et objectifs contenus dans la Déclaration sur le Kampuchea et les différentes résolutions de l'Assemblée générale, et il a encouragé la mission à poursuivre ses efforts conformément à son mandat.

65. A la trente-sixième session de l'Assemblée générale, le Japon avait proposé qu'un représentant du Secrétaire général soit envoyé dans les pays concernés. Nous sommes heureux qu'il ait été donné suite à cette suggestion, et à cette occasion nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général et à ses représentants spéciaux ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés en faveur d'une solution négociée du problème kampuchéen. Nous souhaitons qu'ils poursuivent leurs efforts afin de favoriser une solution pacifique à ce problème international pressant.

66. Je voudrais maintenant faire quelques observations sur les efforts des pays membres de l'ANASE. Ces pays n'ont jamais fléchi dans leurs efforts tendant à un règlement politique complet du problème kampuchéen. Ils ont présenté à maintes reprises des propositions en vue de préserver aussi bien le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen que les intérêts légitimes en matière de sécurité de tous les Etats de l'Asie du Sud-Est.

67. Le Japon a particulièrement apprécié l'« Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea » [A/38/441],

qui a été lancé par les pays de l'ANASE le 21 septembre 1983 et dont les membres de l'Assemblée générale ont eu connaissance.

68. Il est vraiment regrettable qu'en dépit des efforts de la communauté internationale en vue de parvenir à un règlement politique complet du problème kampuchéen les forces étrangères demeurent au Kampuchea et qu'une solution du problème par la voie de la négociation ne semble pas proche.

69. Le Japon appuie pleinement le projet de résolution A/38/L.2 et s'est à nouveau joint aux pays de l'ANASE qui le parrainent.

70. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres qui respectent la justice internationale et qui aspirent à la paix mondiale de soutenir ce projet de résolution, en reconnaissant que l'intervention armée dans un autre pays doit être catégoriquement rejetée et que le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen doit être rétabli.

71. Mon gouvernement est d'avis que la formation et le développement du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sont positifs et favorisent le règlement politique global ainsi que la réconciliation nationale au Kampuchea. Nous espérons que le Kampuchea démocratique étendra et affermira ses fondements sous la présidence de Samdech Norodom Sihanouk.

72. Le Japon reconnaît la gravité de la situation des réfugiés kampuchéens et des personnes déplacées, ainsi que l'énorme fardeau assumé par le Gouvernement thaïlandais. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ceux qui participent au programme d'assistance humanitaire aux réfugiés de l'opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, du PAM, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la Croix-Rouge internationale et de nombre d'institutions bénévoles, pour leur dévouement désintéressé.

73. Pour sa part, mon gouvernement a résolument contribué à toutes ces activités pour des raisons humanitaires ainsi que dans l'espoir d'alléger la lourde charge imposée à la Thaïlande. Le Japon continuera à contribuer à ces activités au mieux de ses possibilités. Il demande également à d'autres pays en mesure de le faire de continuer eux aussi, et même de renforcer leur assistance actuelle aux réfugiés qui sont encore dans le besoin, particulièrement le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et dans les centres d'accueil en Thaïlande, ainsi qu'aux villageois thaïlandais affectés, allégeant ainsi les difficultés du Gouvernement thaïlandais.

74. Enfin, je soulignerai que le problème des réfugiés ne pourra être résolu qu'en éliminant les causes profondes. Le Japon renouvelle ainsi son appel au Viet Nam, lui demandant de prendre part à des négociations dans le but de trouver une solution pacifique au problème kampuchéen.

75. M. KASEMSRI (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*]: Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général [A/38/513] concernant la situation au Kampuchea, dans lequel il a décrit son mandat et ses fonctions sur cette question. Ma délégation est heureuse et reconnaissante d'apprendre que le Secrétaire général continue à s'intéresser de façon active aux aspects politiques et humanitaires du problème. En même temps, nous nous félicitons du rôle de son représentant spécial, M. Rafeuddin Ahmed, qui a entrepris une mission en Asie du Sud-Est en juin et juillet de cette année. Alors que la coordination des opérations de secours international s'est poursuivie sous la direction de sir Robert Jackson, nous soulignons les paragraphes pertinents du rapport du Secrétaire général, qui dit en partie que

« grâce à l'aide importante fournie par la communauté internationale... la situation alimentaire au Kampuchea peut désormais être considérée comme acceptable.

« Les Kampuchéens qui ont cherché refuge le long de la frontière qui sépare la Thaïlande du Kampuchea et ceux qui se trouvent en Thaïlande dans les centres d'accueil du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continueront à être tributaires des secours fournis par la communauté internationale. L'année en cours a été difficile pour l'opération frontalière de secours des Nations Unies, notamment du fait des incidents militaires qui sont survenus à la frontière. » [*Ibid.*, par. 14 et 15.]

A propos de la situation politique, le rapport du Secrétaire général énonce que

« bien que des éléments provisoires d'accord se soient dégagés sur certains des principaux problèmes en cause, les parties intéressées n'ont pas encore réalisé de progrès décisifs pour surmonter les importantes différences qui subsistent entre leurs positions respectives. Par ailleurs, la situation dans la région est restée relativement tendue, notamment le long de la frontière qui sépare la Thaïlande du Kampuchea où sont survenus, au cours de la saison sèche, un certain nombre de graves incidents armés qui ont infligé de nouvelles épreuves et de nouvelles souffrances à la population kampuchéenne touchée. » [*Ibid.*, par. 11.]

M. Bhatt (Népal), vice-président, prend la présidence.

76. Les attaques armées le long de la frontière, dont parle le Secrétaire général dans son rapport, sont devenues des incidents fréquents et sont une répercussion importante de l'occupation militaire vietnamienne du Kampuchea. De tels incidents non seulement mettent en danger la survie et l'existence précaire des réfugiés kampuchéens civils, mais sont également la cause de tensions aux frontières et représentent une source de danger pour la sécurité et le bien-être des pays voisins, notamment la Thaïlande.

77. L'occupation militaire du Kampuchea démocratique, Etat souverain et Membre de l'Organisation des Nations Unies, par le Viet Nam, qui dure depuis cinq ans, est la cause de ce problème. On peut se rappeler que le jour de Noël 1978 les forces armées vietnamiennes ont envahi le Kampuchea, renversé son gouvernement et établi un nouveau régime dans sa capitale. Actuellement, environ 180 000 soldats vietnamiens occupent le Kampuchea contre la volonté du peuple kampuchéen.

78. L'invasion vietnamienne et l'occupation militaire du Kampuchea sont une violation flagrante des normes de conduite dans les relations internationales et de la Charte des Nations Unies. Elles ont créé beaucoup de problèmes spécifiques à la Thaïlande et à d'autres pays, dont le plus apparent et le plus tangible est celui des réfugiés. L'occupation du Kampuchea par des troupes vietnamiennes a causé l'hostilité et l'instabilité en Asie du Sud-Est, a renversé l'équilibre existant des forces, intensifié les rivalités entre les superpuissances, d'où des menaces sérieuses à la paix et à la stabilité de la communauté internationale. L'existence même du Kampuchea et du peuple kampuchéen est sérieusement menacée. Les opérations militaires d'agression vietnamiennes contre les camps de réfugiés kampuchéens situés près de Ban Non Mak Mun en Thaïlande, les 23 et 24 juin 1980, et d'autres attaques telles que celles de mars et avril de cette année, illustrent cette menace.

79. Le Ministre des affaires étrangères de Thaïlande a dit récemment :

« L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est doit s'opposer à l'invasion vietnamienne et à l'occupation

du Kampuchea. Accepter le fait accompli vietnamien au Kampuchea serait contraire au double objectif de sécurité de l'ANASE, à savoir l'élimination de l'ingérence adverse de puissances étrangères dans la région et le règlement pacifique des conflits interrégionaux conformément aux règles du droit. »

80. De plus, le Viet Nam foule aux pieds la souveraineté et l'indépendance du Kampuchea et cela représente un obstacle à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Avant qu'une zone de ce genre puisse être établie en Asie du Sud-Est, l'identité nationale, l'indépendance et l'intégrité des Etats individuels de la région, y compris le Kampuchea, doivent être préservés et maintenus.

81. La Thaïlande n'a aucun intérêt économique ou matériel au Kampuchea; elle n'a pas non plus de desseins territoriaux. Son seul objectif est de voir la paix et l'ordre restaurés au Kampuchea. Une fois que la paix et la stabilité seront restaurés au Kampuchea, la paix et la stabilité deviendront possibles en Asie du Sud-Est. Ce n'est que lorsque les troupes étrangères se seront totalement retirées du Kampuchea que la paix et la stabilité seront restaurées au Kampuchea et que le peuple kampuchéen sera en mesure de reconstruire son pays et de retrouver la prospérité qu'il a connue autrefois.

82. La Thaïlande et l'ANASE se félicitent de l'intention manifestée par le Viet Nam d'effectuer un retrait partiel des troupes du Kampuchea si — et seulement si — ce retrait se fait dans le cadre d'un retrait total. Nous estimons que les retraits partiels de ce genre devraient s'effectuer sur une base territoriale et commencer par le retrait de 30 kilomètres du territoire le plus à l'ouest du Kampuchea, le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Ces retraits seraient considérés comme une première mesure destinée à accroître la confiance, qui pourrait aboutir à un règlement politique global du problème kampuchéen et comme un signe de sincérité de la part du Viet Nam dans son désir de résoudre le problème. Dans ce contexte, un cessez-le-feu devrait être observé dans les zones déjà libérées de l'occupation militaire étrangère, qui devraient devenir des zones de sécurité pour les civils kampuchéens déracinés, sous la supervision du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De plus, des groupes d'observateurs ou des forces de maintien de la paix devraient intervenir pour assurer que ces zones sont bien respectées. Des programmes d'assistance internationale devraient être également encouragés dans ces zones de sécurité.

83. A ce propos, la Thaïlande et d'autres pays de l'ANASE, conscients du sort du peuple kampuchéen à la suite des ravages de la guerre et conscients également de la nécessité de reconstruire l'économie du Kampuchea et de relever la vie sociale et culturelle du peuple kampuchéen, estiment qu'en tant qu'élément du règlement politique global du problème kampuchéen la mobilisation des ressources de la communauté internationale devrait être encouragée pour mettre en œuvre un programme d'assistance. Une conférence internationale pour la construction, la reconstruction et le relèvement du Kampuchea devrait être convoquée au moment voulu.

84. Dans son intervention devant l'Assemblée le 4 octobre, Samdech Norodom Sihanouk, président du Kampuchea démocratique, a déclaré :

« La situation actuelle du Kampuchea s'aggrave du fait qu'aux quelque 200 000 soldats vietnamiens et aux milliers de « techniciens » et de « conseillers » de Hanoï dominant une partie de notre pays s'ajoutent à l'heure actuelle environ 600 000 colons vietnamiens, envoyés chez nous pour exploiter nos terres et rizières,

nos villages, nos forêts, nos lacs, nos fleuves, nos côtes et nos autres ressources naturelles. » [17<sup>e</sup> séance, par. 24.]

85. Le 15 octobre, dans une interview qu'il a accordée, à Bangkok, M. Al Santoli, le journaliste américain bien connu et spécialiste des affaires de l'Asie du Sud-Est, a déclaré :

« Au début des années 1978 et 1979, le peuple cambodgien aurait pu penser que Heng Samrin et le peuple vietnamien les aideraient à se libérer de Pol Pot. Ils savent maintenant que ce que les Vietnamiens veulent c'est occuper leur pays, puisque des colons vietnamiens de plus en plus nombreux viennent dans leur territoire. Au Cambodge, les femmes sont obligées de se marier avec des Vietnamiens. Ils essaient de modifier ce qu'était le Cambodge. Ils le modifient par les mariages. Ils le changent par un afflux massif de fermiers vietnamiens et de militaires. »

86. Ma délégation pense que ces événements sont très inquiétants. Ils ajoutent une nouvelle dimension à l'occupation militaire étrangère du Kampuchea. Le peuple kampuchéen craint à juste titre que l'arrivée de colons vietnamiens soit le signe de la renaissance de l'expansionnisme vietnamien qui existe depuis longtemps. Au cours du dernier millénaire, le mouvement continu de la population vietnamienne vers le sud a toujours été accompagné par l'accroissement de la puissance politique vietnamienne. Depuis son unification, Hanoï a poursuivi cette tradition au sein du Viet Nam lui-même. Plus de 2 millions de personnes ont été réinstallées dans de nouvelles zones économiques au sud du Viet Nam, dans des régions qui étaient peuplées auparavant de tribus montagnardes. Le régime fantoche de Phnom Penh peut être considéré comme un produit de l'expansion du Viet Nam vers le sud. Le contrôle vietnamien de la structure administrative est omniprésent. Selon des informations fournies par des réfugiés, des déserteurs du régime de Phnom Penh, des journalistes et des membres d'équipes de secours internationaux, des « conseillers » vietnamiens dictent les décisions quotidiennes du régime et aucune action ni décision ne peut être entreprise sans leur assentiment. Le traité frontalier entre le Viet Nam et le régime de Phnom Penh du 20 juillet 1983 montre bien que Phnom Penh est sous la domination de Hanoï. Par ce prétendu traité, un territoire à la frontière du Kampuchea et du Viet Nam, qui avait été en litige pendant plusieurs dizaines d'années, a été cédé au Viet Nam. Un autre traité, signé le 7 juillet 1982, remettait au Viet Nam plusieurs îles que le Kampuchea revendiquait depuis longtemps. Actuellement, le Viet Nam affirme le « droit » de plus de 500 000 de ses ressortissants, dont il dit qu'ils ont vécu au Kampuchea avant 1969, à retourner au Kampuchea. Le Viet Nam admet qu'il y a déjà plus de 56 000 colons vietnamiens au Kampuchea. Sur ce point, on a constaté que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, déclare, notamment, à l'article 49 : « La puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle<sup>3</sup>. »

87. Les estimations du nombre de Vietnamiens qui se sont installés au Kampuchea varient. Cependant, il est manifeste qu'ils sont nombreux. Selon la déclaration faite le 13 octobre 1983 par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique,

« ces colons vietnamiens ne sont pas des immigrants ordinaires. Ils sont encadrés, organisés en groupes de familles, armés et utilisés par les forces vietnamiennes d'occupation dans leur politique de vietnamisation systématique du Kampuchea. »

La déclaration dit également :

« Ce processus de transfert démographique reconnu, bien qu'il en conteste l'ampleur, par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam dans son discours devant la tribune des Nations Unies le 7 octobre 1983 prend une dimension chaque jour plus importante et atteint déjà à cette date plusieurs centaines de milliers de colons vietnamiens. »  
[Voir A/38/510, annexe.]

88. Un certain pourcentage de ces nouveaux arrivants pourrait être des Vietnamiens qui ont vécu au Kampuchea avant 1969. Cependant, le fait que les colons qui se sont installés dans des régions très différentes du pays telles que Prey Veng, Sisophon et les terres fertiles autour du lac de Tonlé Sap ne parlent pas Khmer, ne parlent pas cambodgien et provoquent des tensions ethniques et sociales indique que ces nouveaux arrivants forment une vaste proportion des immigrants vietnamiens. Le fait que le Viet Nam prétend que ses ressortissants qui s'installent au Kampuchea sont simplement d'anciens résidents est également contredit par un document [A/38/490] publié par son régime fantoche de Phnom Penh et qui a été distribué en tant que document officiel de cette assemblée par la mission permanente de la République démocratique populaire lao. Ce document énumère trois groupes d'immigrants vietnamiens : le premier groupe est formé « d'anciens résidents vietnamiens » ; le deuxième groupe est formé de « Vietnamiens qui sont venus au Kampuchea depuis la libération » et le troisième groupe est formé de « Vietnamiens qui, avec l'aide d'amis ou de parents, souhaitent s'installer au Kampuchea et y travailler ».

89. Dans ce document, on nous dit également que les « résidents chinois » ou « d'origine chinoise » qui ont été « autorisés » à revenir au Kampuchea atteignaient le nombre de 61 400 en novembre 1982, dont 40 000 dans la seule ville de Phnom Penh. Cet aveu est d'ailleurs ironique. Il convient de rappeler que le Viet Nam lui-même a chassé plusieurs centaines de milliers de personnes de sa propre minorité chinoise et qu'un grand nombre d'entre eux ont été obligés de s'enfuir par bateau vers la haute mer. Le Viet Nam a également donné comme l'une des raisons de la poursuite de l'occupation militaire du Kampuchea la prétendue menace chinoise au Kampuchea. Mais afin de justifier l'installation au Kampuchea de nationaux vietnamiens, le Viet Nam admet aujourd'hui qu'un plus grand nombre de personnes d'origine chinoise ont été « autorisées » à s'établir au Kampuchea.

90. Le mouvement d'un nombre élevé de colons civils du Viet Nam vers le Kampuchea constitue une menace sérieuse pour la composition démographique et la structure sociale de cette nation. C'est là une évolution qui aura une conséquence importante non seulement sur la situation alimentaire de ce pays, mais encore sur toute solution politique possible au problème du Kampuchea, et elle devrait par conséquent être condamnée par la communauté internationale. En effet, le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, dans son rapport sur ses activités en 1982-1983, exprime l'espoir que « toutes les parties intéressées s'abstiendront de toute action ou mesure qui pourrait compliquer davantage la situation au Kampuchea et compromettre les chances d'un règlement juste et pacifique du problème<sup>4</sup> ».

91. C'est pourquoi ma délégation tient à réaffirmer son grave souci à propos des changements démographiques imposés au Kampuchea par la puissance d'occupation et exige que le Viet Nam renonce immédiatement à prendre toute mesure de cette nature en violation de la Convention de Genève de 1949.

92. Compte tenu de tous les éléments de cette situation, quelle est actuellement l'attitude du Viet Nam ? Malgré, de temps à autre, une attitude empreinte d'une certaine souplesse, la ligne dure semble jusqu'à maintenant prévaloir à Hanoï. Malgré la réunion, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, tenue entre mon ministre des affaires étrangères et le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, à l'issue de laquelle ils se sont mis d'accord pour ne pas s'engager dans des attaques de caractère polémique, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, dans sa déclaration du 7 octobre, a choisi la Thaïlande pour se livrer contre elle à des attaques violentes et à des propos abusifs. Dans cette déclaration, il nous a présenté sa propre version de l'histoire du Viet Nam, tout en se livrant à d'autres invectives dans d'autres directions. Permettez-moi cependant de citer ce qui suit, d'après deux sources autorisées, concernant le passé historique d'expansionnisme et d'hégémonisme du Viet Nam.

93. Dans une interview récente, Samdech Norodom Sihanouk a déclaré :

« Le Viet Nam demeure aussi ferme que jamais et est toujours déterminé à rester au Kampuchea... La vietnamisation montre que le Viet Nam est toujours décidé à annexer le Kampuchea, comme le Viet Nam du Nord l'a fait avec l'ancien Kampuchea du Sud au XIV<sup>e</sup> siècle. Le Viet Nam du Nord a occupé le Royaume de Champa, ou Royaume musulman, et en a fait une partie du Viet Nam, connue sous le nom d'Annam, qui s'étend jusqu'au Viet Nam du Sud. »

94. M. Son Sann, premier ministre du Kampuchea démocratique, a déclaré ce qui suit dans un récent discours :

« Le rêve d'Hanoï d'un mandat pour gouverner la région a commencé avec l'expansionnisme et l'annexion des dirigeants d'une entité territoriale nommée Dai-Co-Viet ou Annam — appelée plus tard Viet Nam — en l'an 939. Son rêve a été encouragé depuis lors par les mouvements vietnamiens couronnés de succès vers le sud et commençant au X<sup>e</sup> siècle. Au cours de cette période, le Viet Nam a empiété sur des territoires voisins, annexé l'ancien royaume islamique indépendant de Champa au XV<sup>e</sup> siècle et absorbé entièrement le territoire cambodgien du Kampuchea Krom, ou Cochinchine, au début de ce siècle. »

95. Un débat historique n'est guère approprié dans la situation actuelle. Mais si nous plongeons suffisamment dans l'histoire, peu de pays en sortiraient sous leur meilleur jour. En outre, les temps et les circonstances ont changé et l'histoire ne fait que refléter les réussites et les folies du passé. Les questions présentes, cependant, sont celles-ci : combien l'aventure cambodgienne a-t-elle coûté au vaillant peuple vietnamien et quel nouveau prix le peuple cambodgien, qui souffre depuis si longtemps, et la communauté internationale devront-ils payer encore ? C'est au Gouvernement vietnamien qu'il appartient de répondre à la dernière question. Sur la première question, toutefois, il est peu probable que le Gouvernement vietnamien soit désireux ou capable de fournir une appréciation objective à son propre peuple. Selon toutes les indications, nous pouvons aboutir nous-mêmes à nos propres conclusions.

96. Premièrement, l'aventure cambodgienne a sévèrement miné l'économie vietnamienne. Non seulement elle a retardé la reconstruction du pays, mais elle a aussi détourné une grande partie des ressources à des objectifs non productifs et a imposé un lourd fardeau à l'infrastructure, notamment au système de transports. De plus, elle a réduit les sources extérieures d'aide économique, en partie en raison du stigmate attaché à l'aventurisme



illégal du Viet Nam, mais aussi en raison de son système bureaucratique de gestion.

97. Deuxièmement, l'aventure cambodgienne a rendu le Viet Nam de plus en plus dépendant de l'aide d'un seul pays, à savoir l'Union soviétique. Cette situation empêche tout autre choix, puisque telle est la voie choisie par les dirigeants vietnamiens, et on peut se demander si le Viet Nam a rétrogradé, en vertu de son propre choix, d'un statut d'indépendance à celui d'un Etat client de l'Union soviétique.

98. Troisièmement, l'aventure cambodgienne a entraîné le Viet Nam dans un conflit prolongé avec la Chine, pays qui était jadis son plus proche ami et allié.

99. Quatrièmement, l'aventure cambodgienne a interrompu la coopération naissante entre le Viet Nam et les pays membres de l'ANASE, ainsi que les progrès vers l'établissement d'une zone de paix et de neutralité en Asie du Sud-Est.

100. Cinquièmement, l'aventure cambodgienne, comme tout ce qui précède le démontre, a obligé le vaillant peuple vietnamien à en payer le prix. On lui demande d'endurer encore la guerre, de subir davantage de privations, tout cela au service de l'aventurisme. Il en résulte sans aucun doute de plus grandes difficultés pour les hommes mobilisés et leurs familles, dont les souffrances et les sacrifices ne peuvent plus longtemps être justifiés par l'appel au patriotisme ou au salut national. Même les attaques verbales contre Pol Pot sonneront creux à l'oreille du Vietnamien de la rue. Car comment de tels sacrifices peuvent-ils être consentis dans l'intérêt du peuple cambodgien, alors que les besoins quotidiens du peuple vietnamien ne sont pas satisfaits de manière appropriée ?

101. En conclusion, l'aventure cambodgienne est la conséquence d'une politique moralement et légalement insoutenable qui fait obstacle à la reconstruction économique et au développement du Viet Nam au détriment de sa propre population.

102. Les résolutions adoptées par cette assemblée au cours des quatre années passées par des majorités importantes et toujours croissantes, de même que la Déclaration sur le Kampuchea<sup>1</sup> adoptée par la Conférence internationale sur le Kampuchea, tenue en 1981 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, ont fourni un cadre raisonnable et pratique pour un règlement pacifique du conflit du Kampuchea, qui tient compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. La Déclaration demande que des négociations soient menées sur un accord de cessez-le-feu et sur le retrait de toutes les forces étrangères, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies; elle demande également que des mesures appropriées soient prises pour le maintien de l'ordre au Kampuchea et l'organisation d'élections libres sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies.

103. Le 21 septembre dernier, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE ont publié une déclaration commune, intitulée « Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea » [A/38/441]. Cet appel propose des mesures initiales possibles qui pourraient être prises dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble, compte tenu des éléments figurant dans la Déclaration sur le Kampuchea. Ma délégation invite la communauté internationale, en particulier le Viet Nam et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de même que d'autres Etats intéressés, à se joindre à l'intensification des efforts consentis pour aboutir à une solution juste, grâce à laquelle le Kampuchea pourra devenir à nouveau un pays indépendant et souverain, de fait et juridiquement.

104. Un projet de résolution, au titre du point 23 l'ordre du jour vient d'être présenté de façon éloquente par le Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Carlos P. Romulo. Ma délégation prie instamment tous les Etats Membres de voter pour le projet de résolution A/38/L.2, parrainé jusqu'à présent par 50 Etats Membres, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est et conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

105. M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Permettez-moi, tout d'abord, de faire part du désenchantement avec lequel ma délégation a été amenée à prendre part aujourd'hui aux débats sur la prétendue « situation au Kampuchea ». Désenchantement, parce que ceux qui ont demandé et obtenu, à la faveur de leurs manœuvres subtiles, l'inscription de ce point à l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale depuis 1979 n'ont d'autre but que de s'immiscer de façon flagrante dans les affaires intérieures de la glorieuse République populaire du Kampuchea, pays indépendant et souverain, dont le siège au sein de l'Organisation des Nations Unies a été, encore cette année, usurpé par le prétendu gouvernement de coalition génocidaire polpotiste déguisé. Faut-il rappeler que, durant ces quatre années consécutives, notre délégation a exprimé sans ambages son opposition à la discussion de ce problème inexistant mais, faisant preuve de bonne volonté et soucieux de faire connaître au monde l'épopée du vaillant peuple kampuchéen dans son œuvre de renaissance nationale menée sous la direction résolue de la République populaire du Kampuchea, nous avons consenti à prendre part aux présents débats.

106. Dans cette discussion, que je peux qualifier de byzantine, il importe dès l'abord de savoir ce que les détracteurs de la République populaire du Kampuchea cherchent à obtenir. Disons le tout haut, le but que les hégémonistes, en collusion avec les impérialistes, ainsi que leurs alliés se proposent d'atteindre c'est le sabotage et le renversement du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et, après cela, la réintronisation de la bande génocidaire polpotiste au Kampuchea aux fins, pour cette dernière, de parachever sa criminelle opération d'extermination de la race kampuchéenne.

107. Je ne pense pas que les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies présents dans cette salle veuillent donner leur aval à une si funeste entreprise. Mais il est triste de rappeler à cet égard que l'espoir que nous avons exprimé a été déçu et que le vœu que nous avons formé n'a été jusqu'à présent qu'un vœu pieux. Pourtant, nous ne nous laissons pas décourager : adviene que pourra ! Nous persistons à croire que, tôt ou tard, la justice, la raison, le bon sens l'emporteront. Ce sont les réalités kampuchéennes visibles et palpables qui nous poussent à nourrir cet optimisme. Il est bon, je crois, d'établir un parallélisme entre le forfait commis par la criminelle clique Pol Pot-Ieng Sary, lorsqu'elle était au pouvoir pendant presque quatre années, d'une part, et l'œuvre herculéenne de résurrection accomplie par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea depuis le renversement du régime génocidaire en janvier 1979, d'autre part.

108. Soyez sûrs que je ne vais pas m'appesantir outre mesure sur l'holocauste polpotiste pour la simple raison que vous-même, Monsieur le Président, tous les représentants ici présents ainsi que l'opinion publique internationale ont été parfaitement au courant de cette hécatombe monstrueuse et inédite. Rappelons simplement que 3 millions de Kampuchéens — femmes, enfants, vieillards, moines bouddhistes et résidents vietnamiens — ont été massacrés, que des institutions familiales, économiques,

sociales, culturelles et autres ont été détruites. Des écoles, des hôpitaux, des monastères ont été transformés en boûcheries humaines et en lieux de torture. La monnaie fiduciaire, instrument d'échange et de négoce dans les sociétés civilisées, a été supprimée et remplacée par le régime du troc.

109. Toute cette malheureuse masse humaine a été soumise à un régime d'esclavage plus atroce que celui que connut Spartacus. Dès lors, il n'est pas étonnant que les rescapés de cet holocauste polpotiste, unis comme un seul homme, se soient soulevés, à la faveur de l'intervention salvatrice des volontaires vietnamiens frères, pour renverser cette clique sanguinaire, laquelle a été d'ailleurs condamnée à mort par contumace.

110. Ma délégation avait, la semaine dernière, au cours de l'adoption par l'Assemblée du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, déjà décrit le scénario suivant lequel le prétendu Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a été formé en juin de l'année dernière.

111. Tout le monde est au courant du caractère hétérogène et hétéroclite de cette prétendue entité, et pourtant on cherche à nous faire croire que cette dernière ferait preuve d'une certaine « efficacité croissante ». Pour se convaincre de l'existence du remue-ménage qui se produisait au sein de cette prétendue coalition, dont on tentait vainement d'ailleurs de redorer le blason, il n'est que de lire l'interview que Sihanouk avait accordée à Nayan Chanda, de la *Far Eastern Economic Review*, dans son numéro du 16 juin 1983. En effet, Sihanouk, chef nominal de cette coalition, brandissait spectaculairement sa menace de quitter le « foyer conjugal » pour cause d'incompatibilité idéologique et aussi d'humeur. L'intéressé s'en est pris ouvertement à Son Sann, Khieu Samphan et même — comble d'ironie — à son protecteur pékinois. Il désapprouve ainsi la politique chinoise qui préconise la solution militaire à tout prix aux problèmes relatifs à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Il a, dans la même interview, flétri sans ménagement l'entreprise criminelle des Khmers rouges, et c'est tout à fait compréhensible si l'on songe que parmi les malheureuses victimes de l'holocauste polpotiste figuraient aussi un certain nombre de ses propres enfants et proches parents. L'intéressé a aussi décrit d'une façon poignante comment ses propres enfants avaient été liquidés physiquement et il a affirmé péremptoirement que cette clique criminelle n'a pas changé d'un iota son idéologie. Sihanouk a dit dans l'interview précitée : « Ce n'est que le vernis qui a changé, mais le bois reste le même\*. » Récemment encore, des agences de presse étrangères, dont l'Agence France-Presse, rapportaient que les tensions militaires entre Khmers rouges et les autres éléments de la coalition vont bon train. En effet, selon une dépêche de l'Agence France-Presse du 4 octobre 1983, « les Khmers rouges luttent plus contre leurs deux alliés non communistes au sein de la coalition du Kampuchea démocratique que contre les troupes vietnamiennes ». Voilà la vérité. Quant à la situation au Kampuchea, elle s'améliore notablement de jour en jour sur tous les plans, et c'est justement cette situation stabilisante et irréversible qui déplaît à ceux qui cherchent par tous les moyens à s'opposer à la renaissance du peuple kampuchéen martyr. Ce sont des fauteurs de trouble et leurs complices qui ont osé, sans vergogne, se plaindre de la « poursuite des combats au Kampuchea et de l'instabilité » qui — selon ce qu'ils disent — « persiste dans ce pays ».

112. Il va sans dire que le peuple kampuchéen reste profondément reconnaissant pour l'aide humanitaire qui

lui a été accordée jusqu'à présent par la communauté internationale. Mais, comme l'a regretté le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, dans sa lettre adressée le 25 juin dernier au Secrétaire général, la grosse partie, ou la part du lion, de cette aide a été, depuis récemment, acheminée d'une manière ou d'une autre aux débris criminels polpotistes et aux autres Khmers réactionnaires qui se livrent aux activités de sabotage et de destruction à l'encontre de la République populaire du Kampuchea et de son peuple dans la zone frontalière entre la Thaïlande et le Kampuchea.

113. Il est décevant de constater que le projet de résolution A/38/L.2, parrainé par les pays membres de l'ANASE, s'agissant de l'aide humanitaire, invite la communauté internationale à continuer à commettre la même injustice envers la République populaire du Kampuchea. On mentionne aussi, dans le projet de résolution, des prétendus changements démographiques au Kampuchea. Ma délégation voudrait rappeler ici que ces allégations mensongères et fallacieuses ont été déjà réfutées et rejetées par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea dans un livre blanc intitulé « La politique du Kampuchea à l'égard des résidents vietnamiens » publié récemment par le Département de la presse du Ministère des affaires étrangères de ce gouvernement et distribué ici même il y a quelques jours, par les soins du Secrétariat [A/38/490, annexe II].

114. Selon ce document, un accord a été signé entre la République populaire du Kampuchea et la République socialiste du Viet Nam régissant le statut des résidents vietnamiens au Kampuchea, dont le nombre est actuellement évalué à environ 56 000, tandis que celui des résidents chinois dans ce pays se monte à environ 61 000, situation dont les détracteurs de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam se sont, à dessein, gardés de faire honnêtement cas.

115. Il est intéressant de mentionner ici que même des journalistes américains qui ont visité ces derniers mois la République populaire du Kampuchea se sont inscrits en faux contre ce genre d'insinuations et de calomnies dont se rendent coupables les impérialistes en collusion avec les expansionnistes et certains de leurs alliés régionaux. Plus éloquente encore a été la remarque faite à ce sujet, le 28 juin dernier, par M. William G. Hayden, ministre des affaires étrangères de l'Australie, qui a dit ce qui suit :

« A la suite de la nouvelle annonçant l'arrivée de Vietnamiens au Kampuchea, je crois comprendre qu'il s'agit de personnes revenant au Kampuchea puisqu'elles y vivaient déjà avant l'époque de Pol Pot. Le Kampuchea et le Viet Nam sont parvenus à un accord sur cette question. Le nombre de Vietnamiens au Kampuchea, y compris les troupes vietnamiennes, est maintenant bien inférieur à ce qu'il était avant l'époque de Pol Pot\* ».

116. Tout comme les années passées, on parle cette année encore du prétendu règlement politique d'ensemble de la question kampuchéenne. Et, comme toujours, on veut que ce prétendu règlement politique d'ensemble se fasse dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et selon les termes de résolutions et décisions illégales, prises en son sein ou sous ses auspices. La délégation lao ainsi que d'autres s'y sont déjà opposées et s'y opposent toujours, pour la simple raison que cette demande constitue une grave violation des normes du droit international ainsi que de la Charte. Autrement dit, cette demande équivaut à l'ingérence inadmissible dans les affaires intérieures

\*Cité en anglais par l'orateur.

\*Cité en anglais par l'orateur.

d'un Etat indépendant et souverain qu'est la République populaire du Kampuchea. Comme toujours, on déplore, quoique par euphémisme, l'intervention armée et l'occupation étrangère au Kampuchea.

117. Sur ce point, ma délégation voudrait réaffirmer sa déclaration antérieure, à savoir que les volontaires vietnamiens étaient venus au Kampuchea à la demande expresse de son peuple, conformément à l'Article 51 de la Charte, pour justement l'aider à se débarrasser de ses bourreaux polpotistes et pour faire obstacle à leur éventuel retour. Cette question, après tout, ne regarde que le Gouvernement et le peuple de la République populaire du Kampuchea, d'une part, et de la République socialiste du Viet Nam, d'autre part.

118. Il est à rappeler aussi à cet égard qu'à l'issue de la première Conférence au sommet des trois pays de l'Indochine, tenue à Vientiane les 22 et 23 février 1983, les hauts dirigeants de la République populaire du Kampuchea et de la République socialiste du Viet Nam ont approuvé le principe d'un retrait partiel annuel des volontaires vietnamiens du Kampuchea. Et, en application de cette importante décision, de nombreux contingents de volontaires vietnamiens se sont retirés de la République populaire du Kampuchea en mai dernier. Quant à la République démocratique populaire lao ainsi que d'autres pays et peuples épris de paix et de justice, ils n'ont pas manqué de rendre un vibrant hommage à la sagesse dont les dirigeants du Kampuchea et du Viet Nam venaient ainsi de faire montre à cet égard.

119. Qui plus est, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a réaffirmé encore une fois son désir sincère d'entrer en discussion avec la partie thaïlandaise, afin de résoudre le problème de paix et de stabilité à la frontière khméro-thaïlandaise sur la base des principes d'égalité, de respect mutuel, d'indépendance et d'avantages réciproques. Finalement nous est de constater que ce geste de bonne volonté de la part des trois pays de l'Indochine, et plus particulièrement de la République populaire du Kampuchea, n'a pas été comme il se doit pris en considération par l'autre côté qui, en revanche, persiste à prôner une solution à sens unique, qui va, de toute évidence, à l'encontre des aspirations légitimes du peuple kampuchéen martyr.

120. J'ai assez parlé des manœuvres et tentatives aussi diverses que subtiles auxquelles ont eu recours les détracteurs de la République populaire du Kampuchea et de son peuple martyr en vue justement de s'opposer à leur renaissance. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les réalisations remarquables accomplies par le pouvoir populaire dirigé par le président Heng Samrin. Je ne saurais faire cela mieux que M. Emory Swank, ancien ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Cambodge de 1970 à 1973, qui, après avoir effectué une mission d'étude en Thaïlande, au Viet Nam et au Kampuchea au début de cette année, a dit :

« Parce que j'admire les non-communistes de la coalition, c'est avec un profond regret que je dois conclure que, à la suite d'une récente mission d'étude au Viet Nam et au Cambodge, leur souhait d'arriver à former un gouvernement élargi à Phnom Penh et à établir un calendrier pour le retrait des troupes vietnamiennes est probablement illusoire. Comme un soldat d'infanterie l'a déjà fait remarquer, regardez toujours d'abord ce qui se passe sur terre. Ce qui se passe au Cambodge, c'est qu'un gouvernement appuyé et soutenu par le Viet Nam, la République populaire du Kampuchea, acquiert toujours plus d'expérience et renforce ainsi son autorité et son influence\* ».

Et parlant de Sihanouk, M. Swank a dit : « C'est un fait que personne à qui j'ai parlé dans le privé n'envisageait de rôle pour lui au Cambodge\* ».

121. Parlant du processus en cours de la résurrection de la nation kampuchéenne, cet ancien ambassadeur des Etats-Unis s'est exprimé ainsi :

« A partir de presque rien, le Cambodge a fait des progrès étonnants et remarquables. La production de riz a augmenté à un point tel que, d'ici deux ou trois ans, le peuple cambodgien sera parvenu à l'autosuffisance. L'industrie se remet lentement. Il y a 1,6 million d'élèves à l'école primaire alors qu'auparavant elle n'existait même pas. On a rouvert les hôpitaux et bien que de grands progrès soient encore à faire, les soins médicaux s'améliorent. Les institutions culturelles du Cambodge, y compris les temples bouddhistes, l'Institut des beaux-arts et de la musique, le corps de ballet, le musée du Palais royal et le Musée des antiquités, sont à nouveau ouverts. Alors qu'il y avait moins de 100 personnes dans la capitale du Kampuchea, Phnom Penh, lors de la venue des Vietnamiens, la population compte aujourd'hui 500 000 habitants. Et la population du pays dans son ensemble a atteint le niveau de l'époque avant Pol Pot, soit 7 millions d'habitants. La renaissance de ce pays témoigne bien de l'endurance de son peuple\* ».

122. Les réalisations remarquables dont nous venons de faire mention témoignent éloquemment de la justesse de la politique tant intérieure qu'extérieure qu'a adoptée la République populaire du Kampuchea depuis son instauration. Ces prouesses attestent aussi l'acharnement et l'abnégation exemplaires avec lesquels le peuple kampuchéen martyr entreprend l'œuvre gigantesque de pansement des blessures de la guerre, de l'agression étrangère et du génocide polpotiste, ainsi que celle de la reconstruction nationale.

123. Il est indubitable que le peuple kampuchéen et son gouvernement révolutionnaire et populaire demeurent profondément reconnaissants de l'assistance multiforme et du soutien moral et politique que leur accordent les pays socialistes, notamment la République socialiste du Viet Nam, la République démocratique populaire lao et l'Union soviétique, les pays amis, les peuples épris de paix et de justice de par le monde ainsi que les diverses organisations internationales dans ce processus de longue haleine de la renaissance nationale.

124. Sur le plan extérieur, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea poursuit une politique conséquente de paix, d'indépendance, d'amitié et de non-alignement. Ce pays renaissant ainsi que son peuple valeureux n'aspirent qu'à vivre en paix et en bonne intelligence avec tous les pays de la planète, tout particulièrement avec leurs voisins de l'Asie du Sud-Est. Malheureusement, nous avons vu jusqu'à présent que les aspirations légitimes du peuple kampuchéen ont été sacrifiées sur l'autel de la politique néfaste d'expansionnisme et d'hégémonisme pékinoise, en collusion immorale et criminelle avec les impérialistes américains ainsi que certains de leurs alliés et amis.

125. Telles sont les réalités kampuchéennes, tangibles et vivaces que tout homme de bonne foi ne laissera pas de reconnaître.

126. Il ne faut pas chercher d'histoires à ce peuple martyr, rescapé de l'holocauste polpotiste; il ne faut pas lui jeter la pierre; il ne faut pas s'immiscer dans ses affaires intérieures. On doit se garder de toute tentative criminelle visant à faire revenir sur le sol sacré du Kampuchea cette bande génocidaire afin de lui permettre de

\*Cité en anglais par l'orateur.

\*Cité en anglais par l'orateur.

parachever la mise en œuvre de la doctrine nihiliste. Décidément, cet art de gouverner, pour paraphraser quelque peu Saint-Just, « n'a produit que des monstres ».

127. L'heure n'est plus aux tergiversations. Le choix, d'essence manichéenne, nous paraît clair : il nous faut opter soit pour la survie, la résurrection du peuple et de la civilisation angkorienne, pour la paix, la stabilité dans la région, soit pour le massacre et l'extinction ainsi que pour la perpétuation du climat de tension et d'insécurité en Asie du Sud-Est. Le projet de résolution A/38/L.2 présenté par les pays membres de l'ANASE vise impitoyablement cette deuxième solution à laquelle je viens de faire allusion.

128. Quant à ma délégation, elle votera, cela va de soi, contre ce projet de résolution qui, comme les années précédentes, pousse l'ONU à commettre, en violation flagrante de sa propre Charte, une immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant et souverain et dont les représentants légitimes ont été illégalement empêchés de participer aux présents débats.

129. Ma délégation est absolument convaincue que la décision la plus sage et la plus réaliste que l'Assemblée générale puisse prendre serait non pas de s'opposer à la tendance au dialogue qui s'est clairement manifestée entre les pays de l'Indochine et ceux faisant partie de l'ANASE depuis la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, mais bien d'y contribuer positivement.

130. Ma délégation aura l'occasion d'aborder plus en détail ce problème lorsqu'on examinera le point 37 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est ».

131. M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours des dernières années, nous avons été témoins de la recrudescence d'un phénomène mondial particulièrement déplorable. Je veux parler de la tendance qu'ont certains pays ces derniers temps à ne tenir absolument aucun compte des principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance d'autres Etats en commettant des actes flagrants d'agression et d'ingérence. En fait, il est décourageant de noter que certains de ces Etats qui ont des représentants à l'Assemblée générale portent librement atteinte aux principes de la Charte des Nations Unies. Le recours à la supériorité économique et militaire pour envahir de petits pays afin de s'assurer des sphères d'influence préoccupe au premier plan la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un exemple frappant de ce phénomène nous a été donné par l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam à la fin de 1978 et la mise en place d'un régime fantoche. Le peuple kampuchéen s'est vu infliger des souffrances intolérables, des milliers de personnes ont été tuées et d'autres ont dû fuir vers des pays voisins pour y chercher refuge.

132. La Papouasie-Nouvelle-Guinée avec les pays membres de l'ANASE et la plupart des Etats Membres de cette organisation ont préconisé un règlement négocié de la question du Kampuchea, tel que le stipule la Déclaration sur le Kampuchea adoptée en 1981. Nous croyons, et c'est l'objectif principal de cette déclaration, qu'un règlement juste et durable du problème kampuchéen est possible si deux principes fondamentaux sont appliqués pour commencer. Ce sont le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et la reconnaissance du droit du peuple kampuchéen de se prononcer sur son propre avenir. Un tel règlement doit tenir compte des préoccupations légitimes des Etats de la région en matière de sécurité et comporter un engagement de la part de tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

133. Le Viet Nam ayant continué de ne tenir aucun compte de ces demandes, il en est résulté la récente création du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Nous pensons que c'est quelque chose de positif et par conséquent, avec les pays membres de l'ANASE, nous nous félicitons de la formation du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique et lui apportons notre appui.

134. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'associe pleinement aux sentiments exprimés dans la déclaration commune des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, faite le 21 septembre dernier, intitulée « Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea », qui dit, entre autres qu'

« après le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, le peuple kampuchéen devra être à même d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination grâce à des élections dont le déroulement sera supervisé par la communauté internationale et auxquelles participeront tous les Kampuchéens. Il faudra, par ailleurs, encourager tous les groupes politiques du Kampuchea à œuvrer à la réconciliation nationale. » [A/38/441, par. 4.]

135. Pendant quatre années successives, l'Assemblée générale a, à plusieurs reprises, demandé le retrait de toutes les troupes étrangères, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, ainsi que le libre exercice du droit à l'autodétermination par le peuple kampuchéen. Nous regrettons de devoir dire que le principal responsable du problème kampuchéen a ouvertement refusé d'accepter les vœux de la majorité des membres de cette Assemblée dont il est lui-même membre. Au lieu de répondre aux appels renouvelés pour le retrait, il continue de maintenir ses forces dans ce pays. Par conséquent, tout en prenant note de l'intention déclarée du Viet Nam de retirer une partie de ses troupes, nous tenons à réitérer notre conviction inébranlable qu'un retrait total de toutes les forces étrangères du Kampuchea constitue la première mesure importante en vue d'un règlement politique d'ensemble.

136. A part les problèmes politiques et de sécurité qui ont été créés, l'invasion du Viet Nam a eu pour seul résultat de causer des souffrances indicibles aux Kampuchéens. Cela a créé des problèmes énormes, aussi bien au Kampuchea que dans les Etats voisins de la région. Des Kampuchéens en grand nombre se sont enfuis vers la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea à la recherche de nourriture, d'abri et de sécurité. A ce propos, mon gouvernement voudrait une fois de plus exprimer sa reconnaissance aux Etats Membres et aux organisations internationales qui ont apporté leur assistance au peuple kampuchéen. Nous croyons que l'aspect humanitaire du problème kampuchéen peut être réglé en commençant par trouver un règlement politique d'ensemble.

137. Mon gouvernement tient à remercier sincèrement le Secrétaire général de ses bons offices et de son rapport sur ce sujet important. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de ses efforts inlassables tendant à réunir toutes les parties concernées à la table des négociations. Cependant, nous sommes déçus de constater que peu de progrès ont été accomplis jusqu'ici et que des divergences demeurent entre les positions respectives des parties concernées. Nous sommes entièrement d'accord avec ce que dit le Secrétaire général, à savoir que « l'absence de progrès concrets dans ce sens » — c'est-à-dire une solution pacifique — « ne pourra qu'accroître les tensions et provoquer une nouvelle détérioration de la situation » [A/38/513, par. 17].

138. Enfin, et cela n'est pas le moins important, mon gouvernement est particulièrement heureux de voir le Kampuchea démocratique, sous le Gouvernement de coalition présidé par Norodom Sihanouk, occuper la place qui lui revient au sein de cette assemblée.

139. M. SARRÉ (Sénégal) : Le débat sur la situation au Kampuchea prouve une fois de plus les préoccupations de la communauté internationale qui n'a cessé, depuis le début de ce conflit, de ne ménager aucun effort pour lui trouver une solution juste et durable. L'un des résultats tangibles de ces efforts a été, on s'en souvient, la tenue sous l'égide des Nations Unies, de la Conférence internationale sur le Kampuchea en juillet 1981, ici-même à New York.

140. Cette conférence qui, au demeurant, avait suscité de grands espoirs, avait défini les conditions suivantes comme éléments indispensables d'un règlement juste et durable de la question du Kampuchea. Premièrement, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea; deuxièmement, la restauration et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea; troisièmement, l'engagement de tous les pays à ne pas s'ingérer, à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea et, quatrièmement, l'établissement, une fois le problème réglé, d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région.

141. Au cours de sa trente-septième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 37/6, avait encore une fois réitéré sa ferme volonté d'œuvrer pour l'application de ces quatre principes adoptés déjà par sa résolution 36/5, à la session précédente, dans le but de parvenir à une solution juste, durable et définitive du problème kampuchéen sous tous ses aspects.

142. Malheureusement, et bien que l'esprit d'ouverture semble de plus en plus prendre le pas sur les attitudes de rejet et les positions figées de part et d'autre, les conditions retenues ne sont toujours par réunies pour un déblocage définitif de la situation.

143. Au cours de son intervention devant l'Assemblée générale, le 6 octobre, le Ministre des affaires étrangères du Sénégal déclarait :

« Au Kampuchea, les initiatives entreprises pour amorcer le dialogue demeurent sans résultats. La médiation du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea n'est toujours pas acceptée par l'une des parties en cause. L'idée de la création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est, formulée par cette partie, est, sans nul doute, louable, mais, un tel objectif ne saurait être atteint que si, au préalable, le peuple du Kampuchea se trouve dans des conditions telles qu'il soit libre d'exercer son droit à forger lui-même son propre avenir.

« Ici comme ailleurs, la préoccupation majeure de mon pays — auquel a été confiée la présidence du Comité spécial — demeure de contribuer positivement à la création de conditions nécessaires à la restauration de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde. Cela suppose, bien entendu, la participation de toutes les parties concernées aux efforts du Comité dans le cadre des principes dont il tire son mandat. »  
[22<sup>e</sup> séance, par. 218 et 219.]

144. Le Sénégal considère que la question du Kampuchea relève essentiellement d'un principe de droit dans les relations internationales. En effet, les événements qui ont contribué à créer cette situation sont intervenus par suite du non-respect du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, du principe de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des autres Etats et, enfin, du principe de non-recours à

la force dans les relations internationales, comme il est mentionné de façon pertinente dans la Charte des Nations Unies.

145. Le premier principe, c'est-à-dire celui du non-recours à la force dans les relations internationales, est d'une importance primordiale pour la survie de l'humanité en cette période de crise profonde que traverse, hélas, actuellement la communauté internationale.

146. En conséquence, comme la délégation sénégalaise l'affirmait l'an dernier au cours des débats sur cette même question, quelles que soient les justifications qui peuvent lui être données, l'intervention de troupes étrangères dans un pays, sans l'assentiment des autorités légales de ce dernier, ne saurait être cautionnée par mon pays, le Sénégal. Il s'agit, dans le cas d'espèce, de recours délibéré à la force contre l'indépendance politique et l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, en l'occurrence le Kampuchea. Une telle intervention est non seulement contraire aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, mais risque, si elle était cautionnée ou légalisée, d'être à l'origine de précédents dangereux pour la sécurité du monde, en général, et pour celle des petits pays, en particulier.

147. La délégation sénégalaise se prononce donc pour une condamnation de l'intervention étrangère au Kampuchea, mais voudrait encore une fois souligner par la même occasion que cette prise de position, loin d'être dirigée contre un quelconque pays, n'est que la conséquence de l'attachement de la diplomatie sénégalaise à des principes intangibles, dont celui du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats qui doivent eux-mêmes déterminer librement leur avenir.

148. Le Sénégal est déterminé à soutenir le peuple kampuchéen dans toutes ses composantes et soutient tout effort visant à rechercher les voies et moyens susceptibles de débloquer la situation actuelle et d'aboutir à une solution politique juste et honorable de ce conflit.

149. A cet égard, l'Assemblée générale devra tout mettre en œuvre pour trouver une issue susceptible d'amener enfin les différentes parties à ce conflit à la table de négociations et ce dans le respect des principes définis et acceptés par la Conférence internationale sur le Kampuchea.

150. Pour ce faire, l'Assemblée générale pourrait, entre autres, exploiter judicieusement certains gestes, certes insuffisants, émanant de part et d'autre, tels que : l'attitude adoptée par la seizième réunion ministérielle de l'ANASE, tenue à Bangkok les 24 et 25 juin 1983; ou bien l'annonce par le Gouvernement vietnamien de son intention de retirer ses troupes du Kampuchea; et, par-dessus tout, la formation du Gouvernement de coalition dirigé par le prince Norodom Sihanouk, que ma délégation se plaît à saluer ici, qui essaie de rassembler et d'associer le peuple kampuchéen dans toutes ses composantes dans la recherche d'une solution juste et honorable à ce conflit; ou bien encore la déclaration en cinq points du Gouvernement chinois.

151. Tout cela me fait penser que ma délégation souhaite rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de déployer à la recherche d'une solution satisfaisante à la question du Kampuchea. Les initiatives heureuses qu'il a prises dans ce sens, au cours de cette année, ont largement contribué à une meilleure compréhension entre les parties intéressées à cette question.

152. Le Comité spécial sur le Kampuchea, que mon pays a l'honneur de présider, n'a également ménagé aucun effort depuis sa création, pour sensibiliser l'opinion publique et gouvernementale de tous les Etats, en

particulier de ceux qui ont une influence directe sur cette affaire, et d'obtenir leur soutien aux efforts des Nations Unies dans la recherche d'une solution à cette question, qui soit à même d'affecter la paix et la sécurité internationales.

153. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer les programmes de visites du Comité spécial à Washington, à Tokyo, à Pékin, à Bangkok et à Londres, conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 1 (I) de la Conférence internationale sur le Kampuchea<sup>2</sup>.

154. Au cours de ces visites, la mission du Comité spécial a procédé avec les gouvernements intéressés à des consultations approfondies sur la situation au Kampuchea, compte tenu des principaux faits nouveaux intervenus depuis l'adoption de la résolution 37/6 de l'Assemblée générale. Elle a également souligné qu'un règlement juste et durable du problème kampuchéen doit reposer sur les principes du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et du droit du peuple kampuchéen de décider librement de son sort, tout en tenant compte également des préoccupations légitimes des Etats de la région en ce qui concerne leur sécurité.

155. Le Comité spécial continuera ses efforts, conformément au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée générale, pour aider la Conférence internationale sur le Kampuchea à rechercher un règlement politique d'ensemble de cette question.

156. Je voudrais, avant de terminer mon intervention, attirer l'attention de cette assemblée sur les paragraphes 30 et 31 du rapport du Comité spécial qui vient d'être rendu public, notamment sur le paragraphe 30 qui dispose que

« le Comité Spécial tient à lancer un appel aux Etats Membres qui n'ont pas participé à la Conférence internationale sur le Kampuchea pour qu'ils coopèrent par tous les moyens possibles aux efforts en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea et dans les résolutions de l'Assemblée générale sur le Kampuchea. Il lance également un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles poursuivent le processus de dialogue et qu'elles envisagent les mesures à prendre pour surmonter les obstacles à un règlement politique global. Le Comité espère que, pour faciliter ce processus, toutes les parties intéressées s'abstiendront de toute action ou mesure qui pourrait compliquer davantage la situation au Kampuchea et compromettre les chances d'un règlement juste et pacifique du problème<sup>4</sup>. »

157. En conformité avec les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, et pour la crédibilité de l'Organisation, l'Assemblée se doit, au cours de cette session, de créer les conditions d'un sursaut international d'où émergera enfin la solution définitive au problème du Kampuchea.

158. M. MANOLATOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de parler au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne.

159. Le Kampuchea a été envahi il y a cinq ans et est toujours occupé par les forces vietnamiennes qui non seulement ont étouffé toute résistance mais ont également attaqué les camps de réfugiés et de personnes déplacées de plus en plus fréquemment et de façon de plus en plus intense. L'attitude des Dix vis-à-vis du régime qui a précédé l'invasion vietnamienne est cohérente et bien connue. L'horreur de la destruction et des atrocités perpétrées par le régime infâme de Pol Pot pendant trois ans et demi demeure un stigmate dans l'histoire récente. Les Dix réaffirment le caractère horrible de ce régime et ils sont convaincus que si le peuple kampuchéen avait eu la

possibilité de procéder à des élections libres il aurait rejeté de façon décisive le régime Khmer rouge. Cependant, cela ne justifie pas, loin de là, l'invasion qui a suivi et la poursuite de l'occupation du Kampuchea par une puissance étrangère.

160. Les résolutions précédentes, adoptées par une majorité écrasante de cette assemblée, ont demandé que les forces vietnamiennes se retirent, que les Kampuchéens aient le droit de déterminer leur propre avenir et que tous les Etats s'engagent à ne pas s'ingérer et à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea. Tous les efforts visant à mettre un terme à cette occupation, avec toutes les conséquences qu'elle comporte pour le présent et l'avenir, se sont heurtés au refus du Viet Nam d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

161. L'impasse dans laquelle se trouve le Kampuchea est une question qui continue à susciter l'inquiétude profonde des Dix à l'égard de ce pays écrasé, car une autre année s'est écoulée sans que n'aient été réalisés des progrès substantiels sur la voie d'une solution politique durable, pacifique et juste qui pourrait mettre un terme aux difficultés dont souffre le peuple du Kampuchea. Pendant presque cinq ans, le régime de Phnom Penh a été dirigé par un pays voisin, le Viet Nam, et il demeure totalement sous sa dépendance. Les Dix attachent beaucoup d'importance au maintien et au respect de l'identité du peuple kampuchéen.

*M. Illueca (Panama) reprend la présidence.*

162. La non-observation par le Viet Nam des principes internationaux fondamentaux au Kampuchea continue d'inquiéter profondément la communauté mondiale et, en particulier, les pays de la région. Les Dix appuient d'une façon générale les approches régionales telles que celles adoptées par les pays membres de l'ANASE. Ils désirent féliciter ces derniers de leur initiative consistant à convoquer la Conférence internationale sur le Kampuchea et estiment que la Déclaration adoptée par la Conférence<sup>1</sup>, dont ils acceptent les principes, constitue une base excellente pour un règlement politique réel. La Communauté européenne partage le souci des pays de l'ANASE et regrette que leurs efforts laborieux visant à trouver une solution au problème kampuchéen se soient heurtés jusqu'à présent au refus du Viet Nam d'accepter les résolutions pertinentes de l'ONU.

163. Les Dix ont pris note avec satisfaction du rapport du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Les Dix tiennent à accueillir favorablement le rapport du Secrétaire général [A/38/513] et la détermination qu'il y exprime de continuer à exercer ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique, fondée sur les principes fondamentaux de la Charte. Les Dix considèrent l'établissement d'une coalition du Kampuchea démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, comme une mesure importante.

164. La condition clef de toute solution, juste et durable, de la question du Kampuchea demeure le retrait complet des forces vietnamiennes. Des mesures effectives doivent également être prises pour assurer qu'aucun groupe armé ne s'empare du pouvoir par la force ou use de la menace de la force pour intimider le peuple du Kampuchea et le priver ainsi de ses droits à la souveraineté et à l'exercice d'un libre choix dans la détermination de son propre avenir. Comme les Dix l'ont déclaré à maintes reprises, c'est au peuple kampuchéen qu'il appartient, après des élections libres, de déterminer quel sera son nouveau gouvernement.

165. Les Dix tiennent à exprimer d'une manière générale leur profonde préoccupation en ce qui concerne les

graves conséquences qui sont le résultat d'invasions en différentes parties du monde. Plus particulièrement, en ce qui concerne le Kampuchea envahi, ils sont prêts à appuyer toute initiative visant à établir un gouvernement démocratique dans un Kampuchea neutre et indépendant qui entretiendrait des relations amicales avec tous les Etats de la région. Ils réitèrent également leur conviction qu'un règlement de cette nature devrait tenir compte des préoccupations légitimes de sécurité des Etats de la région, y compris le Viet Nam. A cette fin, ils considèrent de manière positive la déclaration commune des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'ANASE, intitulée « Appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea », appel lancé à Djakarta le 21 septembre 1983 [A/38/441].

166. En ce qui concerne l'aspect humanitaire de la question, les Dix considèrent avec une grande satisfaction les efforts entrepris au cours de l'an dernier par des pays et par des organisations internationales afin de maintenir l'appui humanitaire apporté au peuple du Kampuchea. La réponse que la communauté internationale, dans son ensemble, n'a cessé de donner à cet appel a permis de pallier dans une certaine mesure au problème du déficit en produits alimentaires.

167. Entre-temps, dans la région frontière, le Gouvernement thaïlandais continue de faire preuve de générosité en absorbant un grand nombre de réfugiés kampuchéens qui se sont déplacés vers cette région en dépit des difficultés

que cette situation crée pour la Thaïlande. La Communauté européenne suit le problème des réfugiés dans la région avec une préoccupation profonde. Toutefois, les Dix ont noté avec satisfaction que les programmes dans la région frontière continuent d'être financés. Ils voudraient remercier les institutions internationales et les organisations de volontaires pour l'aide qu'elles ont apportée. La Communauté européenne continuera d'aider les opérations de secours dans la région aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir.

168. Permettez-moi de conclure en disant que les Dix appuieront le projet de résolution présenté par les pays membres de l'ANASE, comme ils ont appuyé les résolutions sur cette question aux trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième sessions de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 17 h 55.*

---

NOTES

1. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20, annexe I.
2. *Ibid.*, annexe II.
3. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 319.
4. A/CONF.109/7, par. 30.